

Conditions Générales pour les Membres de myWorld

Dèrniere mis-à-jour : Janvier 2021

Préambule

- A. myWorld International Limited, une société enregistrée à 40 Rue Bank, Londres E14 5NR, Royaume-Uni opère dans le monde entier un Programme de Bénéfice ("Benefit Program") qui permet aux clients participants ("Membres") pour recevoir des avantages ("Benefits") en achetant des produits, des services, des voyages, etc. ("Achats") sur la plateforme en Ligne de myWorld, Marchands de Fidélité en Ligne et Marchands de Fidélité locaux (Ensemble "myWorld et Marchands Fidélités"). myWorld International Limited utilise dans les pays sa filiale respective ou des partenaires de coopération appropriés pour le traitement et la conduite du Benefit Program.
- B. Au Canada, *les Members* sont enregistrés avec myWorld Retail Services Canada Inc., une société enregistrée à B6 130 Hollidge Blvd, Unit 305, Aurora, Ontario, L4G 3Z9 Canada avec le numéro de société LCSA: 10556904 ("myWorld") leur permettant d'acheter des produits, des services, des voyages, etc. de myWorld et les Marchands de Fidélité, et, par conséquent, de générer des *Benefits* dans le *Benefit Program.*
- C. Toute condition figurant dans les Conditions Générales se trouve à la fin des Conditions Générales, à l'annexe 1. Les conditions figurant dans les présentes conditions générales sont contraignantes.

1. Objet du contrat

En accord avec les Conditions Générales, le *Membre* a, le droit de participer au *Programme de Bénéfice*, et de bénéficier des *Benefits* correspondants. Les *Membres* peuvent acheter chez *myWorld* et chez *Marchands de Fidélité*. L'inscription et la participation au *Benefit Program* est gratuit pour le *Membre*.

2. Base du Contrat

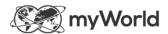
- 2.1 Par l'inscription, vous devenez un *Membre* de *myWorld* et recevez un numéro d'identification personnel, non transférable ("*Numéro d'identification d'un Membre*"). Ceci vous permet de participer au *Benefit Program*.
- 2.2 Le *Membre* déclare que les données qu'il fournit à *myWorld* sont exactes et indemnisera pleinement *myWorld* en cas d'information coupable et mensongère. Le *Membre* est tenu d'informer *myWorld* sans délai de toute modification de ses données personnelles fournies au moment de l'inscription (en particulier l'adresse du domicile, l'adresse courriel, les détails du compte bancaire, le numéro de téléphone, etc.).
- 2.3 Pour chaque personne physique ou personne morale, seule une inscription (c.-à-d. un seul Numéro d'identification d'un Membre) est autorisée. L'adresse du domicile ou commerciale (adresse du siège) du Membre doit être saisis dans le formulaire d'inscription. En cas d'inscription multiple par un seul individu ou personne morale afin de bénéficier des Benefits. myWorld sera en droit de résilier la relation contractuelle avec raison et révoquer tous les Benefits s obtenus de cette manière. Si un Membre s'inscrit plus d'une fois, le dernier Numéro d'identification du Membre est supprimé. Tous les Benefits sont révoqués.

3. Benefit Program

- 3.1 En achetant auprès de myWorld et des marchands fidélités, le Membre bénéficie des Benefits, tel que prévu dans ces Conditions Générales. Les Benefits ainsi que les conditions en vigueur en la matière sont décrits en détail à l'article 5.
- 3.2 Pour être en mesure d'offrir les *Benefits* aux *Membres* pour leurs achats, *myWorld* doit conclure des contrats avec les *Marchands Fidélités*. Les *marchands fidélités* actuelles, y compris les *Benefits d'achat* qu'ils proposent, sont affichés en ligne sur le site Web <u>www.myworld.com</u>.
- 3.3 Un Membre dispose des possibilités suivantes pour inscrire ses achats : le myWorld Card, le myWorld App ou l'Espace Membre Connecté sur le site Web myWorld.
- 3.4 Le Marchand de Fidélité envoie les données de l'achat ou de facturation à myWorld pour le calcul des Benefits correspondants.

4. Achats en Ligne

- 4.1 Les *Membres* peuvent consulter sur le site Web www.myworld.com ou via le myworld app en utilisant ses données d'accès et en sélectionnant la boutique en ligne souhaitée à myworld ou à Marchand de Fidélité ou effectuer l'achat directement à partir de la boutique en ligne. L'achat chez le Marchand de Fidélité en Ligne ne peut être enregistré que si le système du Membre autorise les cookies pendant le processus d'achat et n'utilise pas de bloqueurs de publicité ou de script. Les Membre peuvent consulter sur le site Web www.myworld.com sous FAQ les informations relatives aux Achats chez le Marchands de Fidélité.
- 4.2 Le Membre a le droit d'annuler les Achats en ligne ou un contrat de consommation pour des raisons de commodité dans 14 jours après l'achat. Comme détaillé dans la section 5.3, les *Benefits* des Achats en Ligne sont seulement crédités après l'expiration du délai d'annulation applicable. Aucun *Benefits* ne sera crédité si le *Membre* a procédé à l'annulation de *l'Achat*.



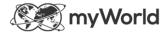
- 4.3 Le *Membre* a droit aux *Benefits* exclusivement pour les *achats* dans les boutiques en Ligne des *Marchands de Fidélités* qui figurent sur le site Web www.myworld.com pour le pays où se trouve l'adresse du domicile ou commerciale du *Membre* (selon l'inscription).
- 4.4 myWorld n'a pas d'influence sur l'aménagement des (liées) boutiques en ligne de Marchands de Fidélités et n'en est pas responsable pour ces sites Web de quelque manière que ce soit. myWorld se distancie expressément de tout contenu sur ces sites web qui pourrait être illégal ou contraire aux bonnes mœurs.

5. Benefits

- 5.1 Les Benefits respectifs accordés sont énumérés à www.myworld.com. Il est conseillé aux Membres de vérifier le sit Web de myWorld sur une base régulière pour l'état des conditions pour les Marchands de Fidélité respectifs. myWorld se réserve le droit de changer les Benefits accordée aux Marchands de Fidélité individuels à tout moment. Les conditions qui s'appliquaient au moment où Membre a payé la totalité d'Achat sont utilisées pour calculer les Benefits dues au Membre.
- 5.2 myWorld se réserve le droit de déroger aux principes présentés ici dans le cadre des promotions spéciales. myWorld s'efforce de proposer aux Membres la sélection la plus grande possible de possibilités d'achat auprès de Marchands de Fidélités, et de convenir à cet égard de réductions substantielles avec les Marchands de Fidélités, afin de pouvoir proposer de vastes Benefits aux Membres. Pour autant que des conditions dérogatoires soient convenues avec un Marchand de Fidélité dans le cadre de promotions spéciales (par ex. concernant des Achats atypiques comme des contrats pour téléphones cellulaires sans durée ou arrangements de voyage), myWorld y fera référence séparément sur le site Web www.myworld.com.
- 5.3 La comptabilisation des *Benefits* requiert notamment que *l'achat* soit intégralement payé par le *Membre*, et qu'il n'y ait plus aucun droit valable d'annuler l'achat sans motivation, c-à-d, en particulier, que tout délai de rétractation existant doit avoir expiré. Si ces conditions sont remplies, le *Marchand de Fidélité* confirmera et déclarera *l'Achat* aux *Benefits de myWorld* des *Achats* qui sont rapportés à myWorld par le *Marchand de Fidélité* avant dimanche à 23h00 seront crédités au *Membre* (*Benefits*). *myWorld* exige que les *Marchands de Fidélités* rapportent les *Achats* dans un délai de trois mois à compter de la date à laquelle les exigences prévues par la présente Clause sont satisfaites. Le versement des *Benefits d'achat* au *Membre* n'est possible qu'après que le *marchand fidélité* ait rapporté l'*achat* ou les *achats* sous-jacents à *myWorld*.
- Pour autant que le *Membre* fasse des *achats* auprès de *Marchand de Fidélité* à l'étranger (plutôt qu'en ligne), il se puisse que la *remise en argent Cashback* figure d'abord dans la devise étrangère concernée sur le compte de versement. Après confirmation de *l'Achat* par le *Marchand de Fidélité*, le montant sera automatiquement converti dans la devise du pays du *Membre*, dans la *partie connexion pour Membres* du *Membre* concerné, selon le taux de change en vigueur de la Banque du Canada ou autre banque concernée pour la date à laquelle le paiement est reçu par le *Marchand de Fidélité*. *La clause 4.3 reste inchangée*, *c-à-d que les Benefits ne sont accordés que pour les Achats* à l'étranger (par exemple les *Marchands de Fidélité en Ligne*) qui sont énumérés sur le site Web *myWorld pour le Membre respectif*.
- 5.5 Les Benefits sont basés sur les conditions convenues dans le contrat entre myWorld et le Marchand de Fidélité respectif et ils peuvent donc varier. Les Benefits se composent de Cashback, Shopping Points ou ou d'autres promotions.
 - 5.5.1 Cashback: Pour les Achats inscrits dans le Benefit Program, le Membre bénéficie de Cashback, le pourcentage respectif par produit ou par le Marchand de Fidélité est indiqué sur la page www.myworld.com. Les Achats individuels peuvent être exclus de l'octroi du Cashback. Le Cashback représente une réduction sur le propre Achat et est accordé sous la forme d'un crédit d'achat pour une utilisation ultérieure au sein du groupe myWorld.
 - 5.5.2 Shopping Points: Le Membre peut recevoir des Shopping Points pour les Achats inscrits dans le Benefit Program, où le nombre respectif par produit ou par Achat chez le Marchand de Fidélité est indiqué sur www.myworld.com et peut être suivi par le Membre dans l'Espace Membre connecté. Les achats individuels peuvent être exclus de l'octroi de Shopping Points. Le nombre de Shopping Points qui sont crédités dépendent du montant de l'Achat ainsi que des conditions associées au Marchand de Fidélité respectif. Comme base de calcul, myWorld indique le nombre de Shopping Points que le Marchand de Fidélité respectif attribue pour un prix d'achat de 150,00 CAD à www.myworld.com. Le nombre spécifié des Shopping Points peut être racheté par le Membre dans la myWorld Benefit Lounge. Shopping Points n'ont pas de valeur nominale fixe. Shopping Points ne peuvent pas être payés en espèces ou transférés à une autre personne contre rémunération. Les Shopping Points, qui sont collectés du 1.1. au 30.06., peuvent être utilisés jusqu'au 31.12. de la même année, sinon ils expirent. Les Shopping Points, qui sont collectés du 01.07. au 31.12., peuvent être utilisés jusqu'au 30.06. de l'année suivante, sinon ils expirent.

6. Personal Member Area

- 6.1 myWorld fournira à chaque Membre sa propre Zone Personnelle de Membre à www.myworld.com où les Achats qui ont été effectués et les informations sur les Benefits du Benefit Program peuvent être consultés à tout moment après avoir saisi un nom d'utilisateur et un mot de passe. Pour toute indisponibilité des sites web myWorld et de la zone de connexion à www.myworld.com myWorld n'est responsable que conformément à la clause 10.
- 6.2 Le *Membre* doit conserver de manière sûre et confidentielle ses données d'accès à sa zone personnelle de *Membre* (nom d'utilisateur, mot de passe et code PIN). Les tiers ne doivent pas avoir accès à ces informations. Un *Membre* peut modifier ses paramètres personnels à tout moment sur www.myworld.com (zone de connexion).



6.3 Le *Membre* s'engage à notifier *myWorld* immédiatement de toute utilisation abusive de son accès en ligne. Après le blocage immédiat de son accès, le *Membre* recevra à son tour des informations de connexion modifiées par SMS, e-mail ou par courrier. *myWorld* n'est pas responsable des dommages causés au *Membre* en raison d'une utilisation inappropriée, sauf dans les cas spécifiés dans la clause 10.

7. Modification ou attribution du Référent

Les *Membres* peuvent changer un *Référent* existant à tout moment ou se faire assigner un référent en désignant un autre *Membre* comme *Référent*. Le *Référent* nouvellement nommé doit donner son consentement à ce changement ou à cette assignation.

8. Protection de la vie privée

- **8.1** *myWorld* recueille, stocke, traite et traite de toute autre manière des informations personnelles telles que des données sur le comportement d'achat et les *Achats* des Membres en relation avec l'administration et le fonctionnement du programme. Si le Membre donne son consentement, myWorld peut également utiliser les informations personnelles des Membres pour leur envoyer des informations personnalisées sur les offres et les produits de *myWorld* et de ses marchands de fidélité.
- 8.2 Toutes les demandes du *Membre* concernant l'information, les modifications et la suppression d'informations personnelles peuvent être adressées directement au responsable de la protection de la vie privée de *myWorld* par courrier au B6 130 Hollidge Blvd, Unit 305, Aurora, Ontario, L4G 3Z9 Canada (à l'attention du responsable de la protection de la vie privée) ou par e-mail à service.ca@myworld.com.
- **8.3** De plus amples informations concernant le traitement des informations personnelles en liaison avec le site internet *myWorld* peuvent être trouvées dans la Politique de confidentialité à www.myworld.com
- **8.4** *myWorld* utilise des technologies de sécurité reconnues au niveau international pour protéger les données des *Membres* contre tout accès non autorisé. *myWorld* ne sera pas responsable de la sécurité des informations personnelles transmises via Internet, sauf dans la mesure spécifiquement énoncée à l'article 10.

9. Exclusion de garantie

- 9.1 L'étendue des services offerts par myWorld est limitée au fonctionnement du Benefit Program tel que décrit dans les Conditions Générales.
- 9.2 myWorld n'est pas responsable relativement aux Achats effectués par le Membre auprès des Marchands de Fidélités. Sans limiter la généralité de ce qui précède, myWorld décline spécifiquement toute garantie ou condition, qu'elle soit expresse, implicite ou légale, concernant les produits et/ou services de tiers ou pour toute rupture de contrat, négligence ou autre conduite inappropriée de la part d'un marchand de confiance.

10. Responsabilité

- 10.1 Le Benefit Program est fourni "tel quel" et "selon les disponibilités". Sauf dans les cas prévus au point 10.2, myWorld ne peut être tenu pour responsable des dommages ou pertes liés au Benefit Program et tous les services, interactions, informations, contenus et autres sujets s'y rapportant. Sans limitation à la généralité de ce qui précède, myWorld ne sera pas responsable des dommages directs, indirects, accidentels, consécutifs, spéciaux ou autres subis par le Membre.
- **10.2** L'article 10.1 ne s'applique pas aux réclamations pour cause de décès ou de lésions corporelles ou préjudice à la santé qui est dû à la négligence de *myWorld*.
- Les limitations et exclusions de responsabilité spécifiées à l'article 10.1 ne s'appliqueront pas dans la mesure où elles sont contraires aux lois applicables dans la juridiction où le Membre réside ou est domicilié. Ces limitations et exclusions de responsabilité peuvent donc ne pas s'appliquer pleinement à tous les Membres.
- myWorld ne sera pas responsable de toute violation des présentes conditions générales ou d'autres dommages ou pertes subis par un Membre dans la mesure où ce qui précède est attribuable à des circonstances échappant au contrôle raisonnable de myWorld, y compris, sans limitation, les cas de force majeure, les interruptions de travail, les changements de lois applicables, les actes de guerre, le terrorisme, les émeutes, les insurrections réelles ou appréhendées, l'indisponibilité de toute installation de télécommunications, l'indisponibilité des ressources physiques ou humaines, et autres.

11. Résiliation de la relation contractuelle par le Membre

- 11.1 Le *Membre* est en droit de mettre fin à tout moment à sa relation contractuelle avec *myWorld*. Le contrat doit être résilié par écrit. En outre, dans le cadre de la relation contractuelle en cours, le *Membre* n'est pas obligé de faire des *achats* ou de mener d'autres activités.
- 11.2 En cas de résiliation par un Membre, il n'a droit qu'aux Benefits du Benefit Program dont le motif a été fixé au moment de la résiliation du contrat, c'est-à-dire si l'achat donnant droit à Cashback a déjà été effectué au moment de la résiliation du contrat. Tous les Shopping Points accumulés seront perdus à la résiliation du contrat. Toutefois, si le Membre résilie le contrat en raison d'une violation matérielle de myWorld, il pourra racheter tous les Shopping Points comme décrit dans la clause 5 dans un délai de huit semaines suivant la résiliation du contrat.



12. Résiliation de la relation contractuelle par myWorld

- 12.1 La relation contractuelle peut être résiliée par *myWorld* pour des raisons de commodité moyennant un préavis de 30 jours, ou avec effet immédiat en cas de violation substantielle des présentes Conditions générales par le Membre.
- 12.2 Le Membre indemnisera et tiendra *myWorld*, sa société mère, ses filiales et ses fournisseurs de services ainsi que leurs directeurs, responsables, employés, entrepreneurs, conseillers, agents et autres représentants respectifs à l'écart de tout dommage, coût, dépense (y compris, sans limitation, les frais juridiques et autres honoraires professionnels), responsabilité, amende et autres pertes subies par l'un d'entre eux suite à, découlant de ou en relation avec toute violation par le Membre des présentes Conditions générales ou à toute conduite inappropriée de sa part.
- 12.3 En cas de résiliation par *myWorld*, un *Membre* n'est autorisé à recevoir des *Benefits* du Benefit Program que si le motif a été fixé au moment de la résiliation du contrat, c-à-d si l'achat donnant droit à une remise en argent a déjà été effectué au moment de la résiliation du contrat.
- 12.4 Si *myWorld* met fin à la relation contractuelle pour des raisons de commodité, le Membre peut racheter ses *Shopping Points* acquis jusqu'alors, à condition de le faire dans un délai de 8 semaines après la date effective de la fin de la relation contractuelle (un tel échange sera effectué conformément à le section 5). Les *Shopping Points* acquis par le Membre expirent à la fin de la relation contractuelle.

13. Conditions générales

- 13.1 Les droits et recours du *Membre* en relation avec le *Benefit Program* ne peuvent être cédés ou grevés par lui sans le consentement écrit préalable de *myWorld*.
- 13.2 Le *Membre* reconnaît et accepte que *myWorld* et le *Membre* sont des parties contractantes indépendantes et que l'inscription et la participation au *Benefit Program* ne constituent pas un partenariat, une agence, une association, une relation fiduciaire ou toute autre relation similaire entre le *Membre* et *myWorld*.
- Les présentes Conditions Générales constituent l'intégralité de l'accord entre les parties en ce qui concerne le *Benefit Program*, à condition toutefois que lorsqu'un accord écrit séparé est conclu par *myWorld* et le *Membre* en ce qui concerne le *Benefit Program*, cet accord écrit séparé ait la priorité sur les présentes Conditions Générales en cas de conflit ou d'incohérence. Par souci de clarté, il n'existe pas de contrat verbal ou oral entre les parties et toute modification des présentes conditions générales ou de tout accord écrit séparé doit se faire par le biais d'un document écrit signé par les deux parties. Les parties consentent à l'utilisation de documents électroniques, à l'utilisation de signatures électroniques et à la livraison électronique de contreparties signées.
- 13.4 myWorld peut modifier les présentes Conditions générales et tout autre accord contractuel entre le Membre en fournissant une notification écrite de ces modifications au Membre et toute modification sera considérée comme acceptée par le Membre et entrera en vigueur si le Membre ne s'oppose pas à leur entrée en vigueur dans les 30 jours suivant la réception de la notification écrite de changement.
- Les présentes conditions générales seront lues avec tous les changements de genre et de nombre requis par le contexte (par souci de clarté, les références à un genre comprennent les deux genres ainsi que les désignations non sexistes telles que celles qui s'appliquent aux personnes morales. Les termes désignant des personnes comprennent les personnes physiques, les partenariats, les associations, les fiducies, les coentreprises, les organisations non constituées en société et les sociétés).
- Dans le cas où une disposition des présentes Conditions générales serait jugée invalide ou inapplicable par un tribunal d'une juridiction particulière, cette disposition sera réputée, en ce qui concerne cette juridiction, être rayée des présentes Conditions générales sans affecter la validité des autres dispositions.
- 13.7 Les présentes conditions générales sont régies et interprétées conformément aux lois de la province de l'Ontario (à l'exclusion de l'ensemble de ses lois relatives aux conflits de lois) et aux lois fédérales du Canada qui s'appliquent dans la province de l'Ontario. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas à l'objet des présentes conditions générales.
- 13.8 L'inscription au *Benefit Program* est limitée aux personnes qui ont la capacité de conclure des accords juridiquement contraignants. Une personne qui n'a pas encore atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence peut participer au *Benefit Program* à condition que son parent ou son tuteur légal l'inscrive et fournisse par ailleurs tous les consentements requis au nom de cette personne jusqu'à ce qu'elle atteigne l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence.
- 13.9 Le *Membre* est seul responsable de tous les droits, frais, taxes, prélèvements et autres montants ou frais similaires encourus par le *Membre* en relation avec sa réception ou son transfert de Les *Benefits*



Appendix 1 Définition des termes

Les "Membres" sont toutes les personnes physiques ou morales qui ont conclu un contrat avec myWorld pour la conclusion d'une adhésion conformément aux conditions générales qui restent en tant que telles jusqu'à la résiliation du contrat.

Les "Achats" sont des achats de produits, services, voyages, etc. chez myWorld et les Marchands de Fidélité.

Les" *Marchands de Fidélité*" sont des entreprises qui ont une relation contractuelle avec *myWorld* et dont les *Membres* peuvent recevoir des *Benefits* dans le *Benefit Program* en achetant des produits, des services, des voyages, etc.

Les " *Benefits*" sont tous les avantages que le *Membre* reçoit ou est éligible à recevoir en effectuant un achat dans le cadre du *Benefit Program*. Les *Benefits* dans ce contexte peuvent être des *Cashbac*k, des *Shopping Points* et d'autres promotions.

Le "Benefit Program" est le programme géré par myWorld qui permet aux Membres de recevoir des Benefits en achetant des produits, des services, des voyages, etc. chez myWorld et les Marchands de Fidélité.

Le "myWorld Card" est disponible sous forme de carte plastique ou de carte virtuelle (en ligne). Elle n'est pas un moyen de paiement, mais sert uniquement à enregistrer les données d'achat.

Le "Member ID" est un numéro unique attribué par myWorld qui sert à identifier le Membre et à enregistrer les achats chez myWorld et Marchands de Fidélité

Le "Cashback" est les Benefits décrite plus en détail à la clause 5.

Les "Shopping Points" sont les Benefits décrits plus en détail dans la clause 5.

La "Espace Membre Connecté" ou la "Zone de Membre Personnelle" est la zone de connexion du Membre concerné, décrite plus en détail à la clause 6, sur les sites web de myWorld (www.myworld.com).

Le **Référent**" est un *mMembre* qui a recommandé un autre *Membre* ou qui est noté par *myWorld* en tant que parrain du *Membre* concerné en vertu de l'une des exigences de la clause 7.